




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-729**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1196816-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART ET ACCEPTATION D'UN DON PAR LE MUSEE DU
PAVILLON DE VENDOME - OEUVRES DE LAURENT PERNOT**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Coordination des Musées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART ET ACCEPTATION D'UN DON PAR LE MUSEE DU PAVILLON DE VENDOME - OEUVRES DE LAURENT PERNOT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'enrichissement des collections des musées de la Ville est une des missions essentielles des Musées de France, par le biais d'acquisitions ou de dons d'œuvres d'art. Elles représentent un intérêt particulier afin d'enrichir notre connaissance de l'histoire de notre cité et servir de support à des expositions temporaires ou permanentes.

C'est dans la continuité de la politique d'enrichissement des collections des musées municipaux que nous envisageons ces dons et achats.

En effet, nous souhaitons mettre en avant le travail d'artistes vivants et ainsi soutenir et promouvoir par l'acquisition d'œuvre, l'art contemporain, révélateur de notre société.

Chaque printemps, depuis plusieurs années maintenant, le Musée du Pavillon de Vendôme invite des artistes à s'approprier ce joyau architectural aixois. Son histoire, son architecture et ses collections sont mises à la disposition des artistes afin d'entrer en résonance, nous offrant ainsi une nouvelle approche et une perception à chaque fois différente du lieu, entre passé et présent.

En 2020-2021, l'artiste Laurent Pernot a exposé au Pavillon de Vendôme et a créé des œuvres spécifiquement pour le lieu en lien avec les collections et l'architecture. Particulièrement, l'artiste a créé l'œuvre « *Chandelier* », lustre en cristal qui apparaît couvert de glace mais toujours lumineux.

Dans le vestibule du Pavillon de Vendôme et le contexte de l'exposition « *Je cherche un endroit où personne ne meurt jamais* », cette œuvre renvoie à une certaine idée de la mémoire et de l'éternité, à l'histoire et à la richesse du lieu où le dialogue entre passé et présent sont, aujourd'hui, l'essence même de la vocation du musée.

C'est dans la continuité de la politique d'acquisitions d'œuvres d'art par la Ville que nous vous proposons l'acquisition de l'œuvre d'art suivante :

- **Laurent PERNOT**, *Chandelier*, 2018. Lustre cristal à pampilles résine, neige et givre artificiels, vernis, ampoules.

Vous trouverez en annexe, toutes les informations sur cette œuvres à acquérir, pour un montant total de **15 000 euros** TTC.

Conjointement à cette acquisition majeure, l'artiste a souhaité faire don au Musée du Pavillon de Vendôme de la sculpture *The Kiss*, qui évoque un baiser suspendu, éternel, enrichissant cette sensation d'intemporalité que l'on peut ressentir devant la statue de Rodin, qui évoque l'histoire d'amour de la Belle du Canet et du Duc de Vendôme.

Au sein du Pavillon de Vendôme, cette œuvre d'art mettra à l'honneur, par sa poésie, le lien étroit entre l'histoire de ce lieu ancestral et la modernité, qui est la vocation du Musée aujourd'hui.

Dans cette optique, il vous est proposé d'accepter le don d'une sculpture de Laurent Pernot, *The Kiss*, donnée par l'artiste lui-même, d'une valeur de 800 €.

Cette œuvre sera intégrée dans les collections du Musée du Pavillon de Vendôme.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que le Ville se porte acquéreur de l'œuvre *Chandelier*, 2018, réalisée par l'artiste Laurent PERNOT, auprès de l'artiste lui-même.

- **DIRE** que la dépense totale correspondant à cette acquisition, soit 15 000 € TTC, sera imputée sur le budget du service de la Coordination des Musées, ligne 9549, imputation 324-2161-903, qui présente les disponibilités suffisantes.

- **ACCEPTER** le don par l'artiste Laurent PERNOT de son œuvre *The Kiss*, d'une valeur de 800 €, qui vient enrichir les collections du Musée du Pavillon de Vendôme.

DL.2021-729 - ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART ET ACCEPTATION D'UN DON PAR LE
MUSEE DU PAVILLON DE VENDOME - OEUVRES DE LAURENT PERNOT-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine JANER', with a large, dark, horizontal smudge or underline beneath the name.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

CHANDELIER
LAURENT PERNOT
2018

Lustre cristal à pampilles résine, neige et givre artificiels, vernis, ampoules
Production Base sous-marine de Bordeaux



Les actions symboliques que porte Laurent Pernot sur le temps sont toujours de l'ordre du ralentissement. Le "Chandelier" de l'artiste est un lustre de cristal qui apparaît couvert de glace, mais toujours lumineux. Dans une illusion parfaite, il semble appartenir à un temps lointain, un temps figé, un temps magique. Il évoque également dans notre imaginaire une image du passé, des lumières des philosophes, mais aussi du confort intérieur et de la beauté. Dans le vestibule du Pavillon de Vendôme et le contexte de l'exposition "Je cherche un endroit où personne ne meurt jamais", cette oeuvre renvoie à une certaine idée de la mémoire et de l'éternité, à l'histoire et à la richesse du lieu où le dialogue entre passé et présent sont, aujourd'hui, l'essence même de la vocation du musée.

L'oeuvre "Chandelier" s'inscrit dans une série intitulée "Natures mortes", où l'artiste s'approprie des objets en des gestes duchampiens qu'il augmente en les neutralisant par l'idée même d'un froid extrême. D'un froid qui, dans une certaine mesure, supprime la vie dont on sait qu'elle est éphémère pour préserver le vivant qu'il rend dans un même temps éternel. L'éternité étant une notion qui, régulièrement, revient dans le travail de cet artiste. Et comme chacun le sait, la glace conserve, elle protège des effets du temps. Les pôles de notre planète sont par exemple de grands réservoirs de mémoire pour les chercheurs, leur observation permet d'explorer les temps anciens, de sonder en profondeur notre histoire. Enfin, les Natures mortes nous interrogent sur notre relation à l'environnement, au climat, mais elles suscitent également un émerveillement proche de l'enfance devant les manifestations de la nature. Parfois énigmatiques, fantastiques ou surréalistes, elles invitent à repenser notre fragilité face au temps et à une nature que depuis toujours les hommes ont craint ou admiré.

Prix : 15 000 € ttc



L'artiste offre à la Ville d'Aix, pour le Musée du Pavillon de Vendôme, l'œuvre :

THE KISS

Sculpture (résine, laiton, clou)

2020

